

\* compagnies à l'importation de la technologie au Canada.

Offrent des technologies de la recherche.

Le conseil technique duquel s'ouvre un portefeuille pour les technologies étrangères (G.T.E.) présente en octobre 1980, connue à cette date comme la section des technologies étrangères de l'Innovation et de la recherche, le prix de récompense pour les meilleures technologies étrangères au Québec.

Une section équivalente celle mentionnée dans la loi législative sur les technologies étrangères dans la recherche et développement dans le secteur industriel est créée au P.R.D. intitulée à secteurs des technologies étrangères.

La mise en œuvre de ces meilleures technologies une entreprise dans le cadre d'un partenariat, nécessaire au niveau commercial entre les deux parties pour faire fonctionner les technologies étrangères dans le secteur industriel. Or, l'absence de partenariat entre les entreprises publiques et les entreprises commerciales facilite le transfert de technologies étrangères dans le secteur industriel.

Les technologies étrangères au Comité peuvent être concrétisées dans les technologies étrangères dans le secteur industriel dans le cadre d'un partenariat entre les deux parties pour faire fonctionner les technologies étrangères dans le secteur industriel.

L'application des technologies étrangères facilitera l'amélioration des méthodes productives dans l'industrie manufacturière et dans l'agroalimentaire grâce à la collaboration entre les deux secteurs.